

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 7.					
PAR RICHARD PÉRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 h. du mat.	d. au-dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	18d. au-dessus	51 deg.	27 pou. 7 lign.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi.	Couch.	Phases.		Age.
4 h. m.	0 h. m.	7 h. 50 n.	Dernier quart.		28

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 7 juin 1839.

M. Chapuys-Montlaville a fait à la chambre la proposition d'une loi en vertu de laquelle les dépouilles mortelles des victimes de juillet seraient transférées dans les caveaux creusés sous la colonne de la Bastille. — Monument que sa lenteur peut faire comparer à l'arc de l'Etoile; qui, après moins de neuf ans, s'élève déjà comme un anachronisme, et à qui l'avenir devra rendre les honneurs que le présent lui refuse. Tous les bureaux, à l'exception d'un seul, ont autorisé la lecture de cette proposition, et cette presque unanimité se conçoit facilement. Ceux qui aiment la révolution de juillet l'honorent dans les victimes tombées pour elle; les partisans du pouvoir sorti de cette révolution feignent pour elle un respect hypocrite, et ceux qui l'ont en haine ne sont pas fâchés de faire disparaître les traces matérielles qui en restent dans les rues de la capitale.

Nous devons rendre hommage à la pureté d'intention qui a dicté à M. Montlaville sa proposition. C'est en lui le désir d'honorer les cendres des victimes tombées sous les balles de la garde royale et des Suisses; c'est la volonté de prouver, soit au peuple, soit aux étrangers, qu'on se souvient en France de la révolution de juillet et des nobles combats qui l'ont amenée. M. Montlaville voudrait que les honneurs rendus à ceux qui sont morts pour une cause sainte apprirent aux générations que toujours elles doivent se lever pour défendre la liberté de la patrie.

Mais les gouvernements ont plusieurs manières d'honorer la mémoire des martyrs de la liberté. L'une consiste à réunir leurs cendres sous un même marbre, à inscrire leurs noms sur des tables d'airain pour les transmettre à la curiosité de quelques siècles. — Démonstrations quelquefois imposées par l'esprit public, mais qui, pour avoir une signification, doivent être faites d'enthousiasme, par les vainqueurs honorant les frères tombés à côté d'eux. — L'autre, plus rationnelle, plus profitable au pays, seule vraiment digne des victimes, consiste à continuer la pensée des héros morts pour la patrie, à achever par les lois l'œuvre qu'ils ont commencée les armes à la main. Faire ainsi, c'est dire plus que tous les monuments de marbre, plus que toutes les colonnes de bronze, plus que toutes les harangues officielles. Les bonnes lois sont plus utiles que tous les vains honneurs, et l'effet en est plus assuré.

Mais quand on affiche pour la liberté si peu de sympathie; quand les principes défendus, proclamés dans la bataille, sont repoussés chaque jour; quand on oublie que le peuple a combattu; quand on ne fait dater la révolution que du jour où la bourgeoisie s'en est emparée, afin de ne rien faire pour le peuple, et de restreindre à la bourgeoisie seule les bienfaits de la victoire; quand on proclame par ses actes que la révolution a produit tout ce qu'elle devait produire, qu'elle a eu toutes les conséquences qu'elle pouvait avoir, alors il est inutile de faire de l'hypocrisie et d'honorer la mémoire des morts; il faut les laisser dormir dans leur tombe.

Il est aujourd'hui impossible de se méprendre sur les intentions des malheureux héritiers de la révolution; ils la veulent briser peu à peu, tout en montrant quelque respect pour sa mémoire. Cette révolution, ils en ont fait une proie qu'ils se sont appropriée; ils l'ont façonnée pour eux, pour eux seuls, et leur reconnaissance ne va pas jusqu'à ne point sourire quand on parle des héros de juillet qui les ont élevés où ils sont. En face de semblables dispositions dans les hommes à qui la victoire populaire a donné le pouvoir, nous le disons avec franchise, nous voudrions voir les tombes des victimes de juillet rester où elles sont. Un monument officiel finit par ne produire nulle émo-

tion; on le regarde pour lui et on oublie la pensée qui l'a édifié. Mais ces tombes modestes élevées par la main du peuple, et que le peuple respecte réellement, lui, portent toujours leur enseignement, et nous sommes dans un temps où le peuple a besoin de ne rien oublier....

Les tombes du marché des Innocents où parfois, silencieux et recueillis, les hommes du peuple viennent pleurer, où, dans les nuits de fête, un lampion solitaire indique la place où dorment les victimes, ces tombes sont préférables à un monument. Les couronnes d'immortelles toujours suspendues aux croix élevées dans le préau du Louvre, sous les fenêtres du palais, au pied de cette colonnade où le combat fut si vif et si meurtrier, ces couronnes valent mieux que les colonnes de bronze. Le cyprès qui s'élève au Carrousel, entre deux palais, le Louvre et les Tuileries, est d'un plus grand enseignement que toutes les pierres sculptées, que toutes les tables de marbre.

BUREAUX DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Les bureaux ont procédé à leur réorganisation. Voici les présidents et secrétaires nommés :

Présidents :	Secrétaires :
1 ^{er} bureau, M. Hennessy,	M. de Carné
2 ^e , M. Etienne,	M. de Tocqueville,
3 ^e , M. Harlé,	M. Mottet,
4 ^e , M. de Bérigny,	M. de Chabaud-Latour,
5 ^e , M. Jacqueminot,	M. Billaut,
6 ^e , M. de Lamartine,	M. de Sabune,
7 ^e , M. Sauzet,	M. Rivet,
8 ^e , M. Odilon Barrot,	M. de Combarèsle,
9 ^e , M. Fulchiron.	M. Guilhem.

Ces nominations ont été faites au moment où un grand nombre de députés n'étaient pas encore arrivés.

Les choix de nuances différentes dans le même bureau, entre autres dans le troisième, où le président appartient à la majorité ministérielle, et le secrétaire au centre gauche, s'expliquent par le surcroît de votants survenus au milieu de l'opération.

On assure que dans le testament de M. le cardinal Fesch se trouvent les dispositions suivantes en faveur du diocèse de Lyon.

Il lègue à l'église cathédrale sa chapelle particulière; au palais archiépiscopal une statue de saint Pierre en bronze doré; quelques tableaux de sa galerie aux Chartreux; au séminaire de l'Argentière et à l'établissement religieux de Pradines, fondé par lui, et où il s'était retiré en 1814, lors de l'invasion étrangère.

On ajoute qu'il laisse au diocèse tout ce qu'il sera possible de retirer de l'Etat pour tous les arrérages des émoluments et pensions auxquels il avait droit en qualité de grand dignitaire. Il témoigne le désir d'être inhumé dans l'église de Saint-Jean; si le gouvernement s'y opposait, il désigne les Chartreux pour le lieu de sa sépulture, ou bien enfin l'Argentière ou Pradines.

Paris, 5 juin 1839.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

Les dispositions de la chambre des pairs, telles qu'elles se sont manifestées dans la séance de ce jour, nous font penser que l'article 1^{er} de la loi sur la Légion-d'Honneur ne sera pas adopté. Le rejet de cet article, qui sert de base à tous les autres, serait en même temps, nous le croyons, le rejet de la proposition de M. Mounier.

— Le projet de loi présenté hier par M. Dufaure, et qui tend à autoriser le gouvernement à faire au chemin de fer de Versailles (rive gauche) un prêt de cinq millions, a été fort mal accueilli par la chambre.

Il ne faut pas que les compagnies se le dissimulent, la chambre est très-peu disposée à détourner les finances des contribuables de leur véritable destination pour tirer d'embarras les capitalistes imprudents qui se sont engagés

devant vous par sa femme de chambre Mariette les nombreuses lettres d'amour qu'elle a reçues dans la matinée, lettres signées des plus grands noms de France, lettres ambrées et musquées, qui s'attendaient à un sourire d'amour, et qui ne reçoivent qu'un regard d'indifférence et de dédain. Cette marquise de Prie, c'est Richelieu en jupe et en paniers. — Vous dire comment le véritable Richelieu est mystifié par cette espèce de sosie femelle, comment la comédie devient drame, comment un amour pur et idéal est jeté au milieu de ce tourbillon d'impuretés aimables et rieuses, comment il échappe à tout ce machiavélisme de lubricité et de rouerie, ce serait raconter la pièce, et la pièce qui peut être entendue par vous et par moi, qui n'avons l'oreille ni chaste ni féminine, ne peut être racontée que sur la scène et par l'auteur.

Là, les mots spirituels emportent au galop et si rapidement les pensées, qu'on a peine à s'apercevoir de leur nudité; la saillie projetée son ombre sur la clarté trop vive de l'impureté; la hardiesse se fait pardonner à force d'esprit; les tons crus et trop vifs s'effacent sous le rouge et le fard de l'expression; la licence n'est souvent que dans une virgule, dans une inflexion; elle réveille la pensée du spectateur comme par mégarde et sans s'en douter; elle ne va pas la chercher, elle ne l'appelle pas; un signe, un geste, et la voilà qui court sur le théâtre, qui sourit et qui fait sourire. Maintenant si vous me parlez des vraisemblances, je pourrais penser que vous avez raison. Deux surtout servent de ressorts à toute cette intrigue; faibles fils de soie qui soutiennent tout l'imbroglie. Le premier, c'est un aveu que Mlle de Belle-Isle ne veut pas faire et dont on ne comprend pas la réticence vis-à-vis d'un fiancé. Le second, une lettre écrite par Mme de Prie, dont le duc de Richelieu est l'amant depuis long-temps, et dont il ne reconnaît pas l'écriture. Ce sont là les fautes de la pièce, sans lesquelles elle n'aurait pu se

dans de mauvaises opérations. On dit que le projet de loi qui tend à venir au secours du chemin de Versailles (rive gauche) a été surtout inspiré par la pensée d'alléger un peu les obligations énormes en présence desquelles se trouve un homme qui a tout à la fois l'agrément d'être banquier et député. Ce projet est trop marqué d'un caractère d'intérêt personnel, pour que la chambre ne comprenne pas la nécessité de l'examiner avec la plus grande attention.

Parmi les hommes parlementaires qui se sont élevés le plus hautement et le plus explicitement contre la proposition de M. Dufaure, on cite M. Dupin, qui a déclaré que jamais il ne consentirait à faire un pareil emploi de l'argent des contribuables.

— Nous disions hier qu'après trois semaines d'existence, il y avait déjà péril de mort pour quelques-uns des membres du cabinet. Voici, en effet, la combinaison qui s'accomplira après la session, si toutefois les événements n'amènent pas une solution auparavant. MM. Dufaure et Passy sortiraient du ministère. M. Duchâtel remplacerait M. Passy aux finances, et il serait lui-même remplacé par M. Guizot qui trouve que la position secondaire qu'il occupe dans le cabinet est au-dessous de sa taille et de sa dignité. M. de Broglie deviendrait ministre des affaires étrangères et président du conseil, en remplacement de M. Soult qui retournerait à la guerre, le seul ministère pour lequel il soit propre. Un doctrinaire en sous-ordre prendrait le portefeuille des travaux publics, et le reste du cabinet demeurerait composé comme il l'est maintenant.

Telle est la combinaison en projet. Si elle se réalise, comme beaucoup de gens de la cour n'en font pas le moindre doute, elle aura inévitablement pour conséquence la dissolution de la chambre, mesure qui nous paraît maintenant infaillible, soit que le pouvoir tourne au centre droit, soit que la chance couronne les désirs plutôt que les efforts du centre gauche.

La chambre est, en effet, beaucoup trop divisée en deux fractions qui sont à peu près d'égal force, pour que le ministère, quel qu'il soit, qui succédera au 12 mai, puisse essayer de gouverner avec elle. C'est aux citoyens à bien se rendre compte de cette situation, et à ne pas laisser à la cour le moyen de tirer avantage de la faculté qu'elle a de prévoir des événements dont elle est maîtresse, et qui peuvent, au gré de son caprice, éclore ou rester dans le néant. L'avis que nous donnons ici au pays repose sur des données bien officielles. Il est sage, il est prudent, nous le répétons, de se préparer à un changement de ministère et à de prochaines élections.

— On a reçu aujourd'hui, à l'ambassade de Turquie, des dépêches officielles de Constantinople. Ces dépêches ne contiennent rien qui puisse justifier les bruits qui ont couru ces jours-ci sur les hostilités qui auraient éclaté entre les troupes turques et les soldats égyptiens; il n'y a eu aucun engagement et même, suivant ces dépêches, aucune menace, du moins de la part de Mahmoud. L'armée turque s'est effectivement établie dans la ville de Byr; mais cette ville est située sur le territoire turc, et le fait de l'occupation ne pouvait motiver de réclamations de la part du pacha.

Du reste, dans les communications dont nous parlons, Mahmoud annonce qu'il a reçu des représentations au nom de plusieurs puissances, au sujet de ses intentions en cas de conflit avec l'Egypte; que le gouvernement turc est désireux de s'y conformer; mais que si l'intérêt et la dignité de la Sublime-Porte l'exigent, le gouvernement, sans s'arrêter à ces réclamations, déclarera la guerre au pacha rebelle Méhémet-Ali.

dérouler devant nous, vive, semillante, spirituelle, comme elle l'a fait; fautes desquelles nous devons par conséquent la remercier, et qui tiennent plus à la promptitude du travail de l'auteur qu'à sa réflexion. Quant à la vie de deux gentilshommes jouée aux dés, duel d'un genre assez singulier pour que nous ayons de la peine à y croire, le dix-huitième siècle en fournit des exemples, et nous n'en citerons qu'un connu de tout le monde. La fameuse Ninon de l'Enclos, dans ses nombreuses galanteries, eut un enfant; un abbé dont je ne me rappelle plus le nom, et un officier des armées du roi, se disputèrent la paternité, et pour mettre un terme à leurs différends ils en jouèrent aux dés la solution.

Nous n'avons pas voulu lire Mlle de Belle-Isle, pour en juger mieux l'effet à la représentation. Mais, le dirons-nous? la plupart des points acérées que lancent les personnages de la pièce sont venues se briser contre les parois désertes de la salle; c'est à peine si quelques spectateurs ont applaudi. Les acteurs avaient l'air embarrassé, et je le comprends; ils s'attendaient à un nombreux public, et ils se trouvaient tout-à-coup n'avoir devant eux que les éternels visages de quelques habitués.

M. Valmore, gêné d'abord dans Richelieu, s'est bientôt rendu maître de son personnage. Habitué aux manières et aux allures des rôles nobles, il a appliqué les bonnes traditions de Fleury, de la Comédie-Française. Pas un mot dont il n'ait fait sentir toute la finesse, et cela avec cet abandon, cette insouciance, ce rusé semblant d'ignorance, qui doublent le charme de ce qu'on dit.

Mme Beuzeville a compris son rôle de Mlle de Belle-Isle comme l'eût compris Mme Dorval, mais nous aimerions mieux plus de retenue dans les élans qu'il nécessite; c'est une jeune fille chaste, pleine de pudeur, qui parle, et dans ses plus grandes émotions elle doit conserver le caractère virginal de

Grand-Théâtre.

Mlle DE BELLE-ISLE. — DÉBUTS.

En allant voir Mlle de Belle-Isle, je songeais malgré moi à cette bonne camaraderie littéraire, aux larges mains applaudissantes, à la bouche louangeuse, à l'admiration stéréotypée, qui groupe autour d'elle tous les écrivains de Paris, et je me promis bien de mettre de côté cette loupe menteuse qui grossit les avantages et efface les défauts, jetant une épaisse brume sur les irrégularités et les vices d'une œuvre, inondant de jour de clarté ses saillants et ses qualités. En entrant au spectacle, j'étais résolu à rester bon gré mal gré un moraliste quand Mme de Prie, et force m'a été d'en sortir autrement que j'y étais entré. Qui a opéré cette métamorphose? Mlle de Belle-Isle, contre laquelle trop d'éloges m'avaient prévenu.

Mlle de Belle-Isle, c'est le XVIII^e siècle avec ses intrigues de cour, ses bons mots roués et impertinents, ses allures débraillées et élégantes; c'est ce XVIII^e siècle qui a passé sa vie entre les sourires de Voltaire et les caresses de la du Barri, siècle dont la tête toute poudrée, fardée, mouchetée, est allée un jour, pâle et sanglante, frapper du front le pavé de la place de la Concorde pour ne plus se relever. Oui, Mlle de Belle-Isle, c'est bien l'époque de Louis XV, l'époque des courtisanes et des vices, le règne du roi des femmes et celui des femmes du roi. Vous êtes en pleine régence; vous respirez des odeurs de vice, vous entendez des phrases qui vous montent au cerveau. Dès les premiers temps de débauche débordent autour de vous. Vous ne commencez pas par le péristyle, par l'antichambre; non, vous entrez de plain-pied dans le plus caché des appartements d'une jolie femme; vous vous asseyez sur le sofa d'une marquise, vous assistez à son petit lever, et la marquise fait brûler

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 4 juin.

Après quelques observations de M. Dejean, M. Mounier, rapporteur, regrette d'avoir rencontré des adversaires pareils à ceux qu'il a trouvés, l'un d'eux surtout. Un grand orateur a parlé contre la proposition, et cependant, s'il fut resté à sa place habituelle au lieu d'être au banc des ministres, oh! Messieurs, j'aurais compté sur son éloquence. (Tous les yeux se portent sur M. Villemain.)

M. LE RAPPORTEUR dit ensuite que nous sommes dans un gouvernement représentatif. C'est un système de gouvernement difficile, je le sais, et il y a des gens qui pensent, et les ministres en exercice sont quelquefois de ceux-là, qu'il vaudrait mieux tout simplement être gouverné par des ministres revêtus de la faveur du prince qui gouvernerait sans responsabilité et le mieux possible; mais, Dieu merci, nous ne sommes pas là, et il nous faut élever des barrières devant le pouvoir pour l'empêcher de punir et même de récompenser arbitrairement.

M. MOUNIER s'attache ensuite à réfuter les arguments présentés par M. Villemain, et appuie de nouveau sur la nécessité d'une réforme; il soutient surtout qu'il faut limiter et fixer le chiffre, ainsi que le fait l'art. 1er.

M. VILLEMMAIN : M. le baron Mounier, qui a donné à la discussion une tournure un peu personnelle, me force à lui répondre. Il a une supériorité incontestable, et il croit que l'assentiment que l'on a donné à son esprit, on l'accorde à ses idées. Il m'a communiqué sa proposition, il est vrai, et je lui ai dit que son projet était ingénieux, que, dans tous les cas, il donnerait lieu à une discussion intéressante; mais j'ai ajouté que je le trouvais plus impérial que constitutionnel. Ah! mon Dieu! je n'ai pas besoin qu'on me rappelle la fragilité des choses humaines; je n'ai pas besoin que l'esclave se trouve debout derrière moi, et me rappelle sans cesse que je suis homme. Oui, je l'avoue, le souffle empoisonné et délétère du pouvoir m'a tellement corrompu, que je ne veux pas que des dignitaires qui n'ont besoin de rien touchent 10,000 f., que d'autres tout aussi à l'aise en touchent 6,000. Que voulez-vous! je pense ainsi, je suis assez corrompu pour cela. (Rire et murmures.) M. Mounier a poussé si loin la plaisanterie et la...

M. MOUNIER : L'épigramme.

M. VILLEMMAIN : Epigramme n'est pas assez fort; je dirai plutôt révélation d'une conversation intime, que je suis obligé de lui répondre comme je l'ai dit.

L'orateur revient ensuite sur ses arguments présentés déjà, et persiste à repousser l'article 1er.

La chambre entend encore MM. d'Althoum-Shee, de Montalivet, M. le rapporteur, et renvoie la discussion à demain.

La séance est levée à cinq heures et demie.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 5 juin.

PRÉSIDENCE DE M. DE BASTARD.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

MM. Duperré et Villemain sont au banc des ministres.

L'ordre du jour appelle un rapport des pétitions.

M. DE LA FORCE, rapporteur : « Le sieur Natiez, à Bombourg (Nord), sollicite l'appui de la chambre pour faire exécuter, aux frais de l'Etat, un fort flottant, inventé par lui, qui servirait à la guerre maritime et qui assurerait à la France la supériorité navale sur toutes les autres nations. » — Ordre du jour.

« M. Fleury, membre du conseil municipal de Chitenay (Loiret-Cher), provoque une révision de la loi du 21 mars 1831, sur l'organisation municipale. »

La commission propose l'ordre du jour.

M. LEZAY s'oppose à l'ordre du jour et demande le renvoi de la pétition au ministre de l'intérieur.

M. LE VICOMTE DEJEAN appuie l'ordre du jour.

La chambre passe à l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT : M. Gasparin a la parole.

M. GASPARIAN : Je demande la permission d'adresser aux ministres quelques questions sur l'événement malheureux dont la ville de Bastia a été le théâtre le 20 mai dernier. (A la tribune! à la tribune!)

L'orateur quitte sa place et monte à la tribune : Messieurs, le 20 mai dernier, 3,000 habitants de Bastia s'étaient rendus par mer à une fête communale. Le soir, ils revinrent aussi par mer à la ville. Arrivés au port, une contestation s'engagea entre ces braves gens et les douaniers. Ceux-ci dégainèrent leurs sabres et frappèrent ceux qui se trouvaient à leur portée. Bien plus, malgré l'intervention du commissaire de police qui voulait que l'affaire se terminât à l'amiable, plusieurs douaniers allèrent chercher leurs fusils et firent feu sur le peuple. Trois personnes tout-à-fait étrangères à la querelle furent tuées, d'autres furent blessées. L'exaspération du peuple était au comble, mais heureusement le commissaire de police et le procureur du roi s'entremirent; cinq des douaniers furent arrêtés, et ces arrestations calmèrent les mécontents.

l'innocence. Nous sommes sûrs que M^{lle} Mars a senti cette différence, et que M^{me} Beuveville la sentira.

Le rôle de M. Beuveville, où il y a de l'Antony, et que cet acteur a rendu avec beaucoup de dignité, demande, au 5^{me} acte, l'égarément, la fougue du désespoir; mais le désespoir de l'homme fort ne se montre jamais par des larmes; il est un peu dans le geste, beaucoup dans la voix tremblante et saccadée, mais il est surtout dans la fixité terrifiante du regard.

Quant à M^{me} Danguin, ce que nous avions prédit est arrivé. Avant de revenir sur M^{lle} de Belle-Isle, ce que nous ferons plus tard, nous demanderons au directeur des théâtres pourquoi il ne donne jamais de nouveautés dramatiques à son public. Voici la première depuis six mois. *Ruy Blas*, M^{lle} de Senneville, et tant d'autres œuvres, n'auraient pas exigé de grands frais. Comment se fait-il que les comédies et les drames qui coûtent si peu à mettre en scène soient ainsi négligés par la direction? Ne sait-elle pas que c'est là l'étude, l'espoir, la vie de ses artistes, surtout s'ils aspirent à faire des progrès dans leur art, ce que nous ne craignons pas d'affirmer, en voyant leurs soins et leurs efforts à corriger les fautes ou les oublis que la bienveillance de la critique leur indique? Avec l'argent que le directeur du Grand-Théâtre a dépensé à monter *la Belle au bois dormant*, il aurait pu nous donner vingt comédies ou drames où les déboursés sont nuls ou presque nuls, excepté peut-être pour les actrices.

La réflexion que nous faisons est celle du public tout entier. La danse est un art que nous estimons profondément, sans doute; nous dirons plus, son origine est trop sacrée pour que, nous autres profanes, nous ne nous prosternions pas devant lui; mais, nous l'avouons en toute humilité, nous pouvons voir tous les soirs de belles jambes, et ailleurs qu'au spectacle. Qu'on nous les fasse admirer de temps en temps, nous le voulons bien; mais que l'accessoire n'absorbe pas le principal.

Dans cet état de choses, Messieurs, j'ai reçu des lettres de plusieurs habitants de la Corse qui me prient de provoquer l'examen du ministère sur tous ces faits. Les plaignants demandent des secours pour les blessés et sollicitent qu'il soit fait promptement justice.

Je prie Messieurs les ministres de donner quelques explications sur tous ces faits. J'aurais souhaité que M. le ministre des finances fût présent, mais en son absence quelqu'un de ses collègues voudra bien, je l'espère, répondre à mon interpellation.

M. VILLEMMAIN : Je n'examinerai pas la manière dont l'interpellation a été introduite dans la chambre. Du moment que vous avez permis qu'elle fût présentée, il est juste que le ministère y réponde. Je n'ai pas de notions particulières sur l'accident déplorable dont il est question; mais je sais que déjà toutes les précautions judiciaires ont été prises. Cet événement, soyez en sûrs, sera examiné par l'administration avec toute la sollicitude qu'il mérite. Je regrette, avec l'honorable préopinant, que M. le ministre des finances soit absent, il donnerait à la chambre des explications plus complètes; mais s'il y a eu violence et injustice, soyez persuadés que la violence et l'injustice seront punies.

La chambre se retire ensuite dans ses bureaux pour l'examen et, s'il y a lieu, la nomination de commissaires au sujet des deux projets de loi relatifs, l'un à un crédit supplémentaire pour fonds secrets, l'autre à un crédit additionnel pour l'inscription des pensions militaires au trésor royal.

Commission pour le projet de loi des fonds secrets : MM. Bodier, Girod (de l'Ain), le comte de Ham, Daunant, Philippe de Ségur, Laplagne-Barris, Thénard.

Commission pour le projet de loi des pensions militaires : MM. Brun de Villeraye, Cadot, de Chabaud, Claparède, Colbert, Feutrier, d'Haubersaert.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de loi relative à l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

M. PELET (de la Lozère) répond aux arguments présentés, dans la séance d'hier, par M. Villemain. Loin de partager l'opinion du ministre de l'instruction publique, M. Pelet pense qu'il est nécessaire de limiter les admissions et d'en fixer le nombre. Les prodigalités du gouvernement ne tendent à rien moins qu'à détruire et annihiler l'ordre respectable de la Légion-d'Honneur.

M. LE DUC DE MONTEBELLO, dans un long discours, blâme l'esprit du projet de loi qu'il appelle un déni de justice. Selon l'orateur, l'anarchie n'est pas vaincue; tous les jours, dit-il, la garde nationale est exposée, dans les rues, à des dangers égaux à ceux que l'armée peut courir. (Sourires sur plusieurs bancs.) L'orateur continue ses discours sans se déconcerter.

M. DE FLAHAUT : L'argument de ceux qui s'opposent au projet de loi est que tous les gouvernements ont été également prodigues de la croix d'honneur; c'est justement cette prodigalité qui rend nécessaire la loi qui vous est présentée. L'empereur a été prodigue, dit-on; mais il était impossible qu'il ne le fût pas, dans un moment où il gagnait des batailles comme celles de Wagram et d'Austerlitz. Mais comment justifier les dons qui ont suivi le régime impérial? Ont-ils eu le même éclat? ont-ils existé dans les mêmes circonstances? Je veux bien que le gouvernement actuel ait des services à récompenser; mais la loi pourra suffire. On disait hier qu'il était convenable de donner la croix à tous les hommes distingués. Non, Messieurs; de même que, dans l'armée, on ne récompense que les braves entre les plus braves, de même, dans l'ordre civil, il ne faut récompenser que les hommes distingués entre les plus distingués. Aujourd'hui, Messieurs, je le dis avec un profond chagrin, on n'est plus fier d'avoir le signe de l'honneur sur la poitrine, et pourtant l'obtention en est si facile qu'on est honteux quand on ne l'a pas. (Mouvement.)

M. SOULT : Le gouvernement a pris en grande considération la proposition de M. Mounier. L'engagement que nous avons pris de rendre une ordonnance relative à l'ordre royal de la Légion-d'Honneur ne sera point oublié. Le gouvernement, qui n'existe que depuis huit ans, n'a pas encore eu le temps d'élaborer une loi. Quant à nous, nos devoirs en entrant aux affaires ont été si nombreux que nous n'avons pu nous préoccuper, autant que nous l'aurions voulu, des nécessités et des abus signalés par M. Mounier. On est trop impatient; il y a une blessure et l'on apporte un remède d'une violence extrême. C'est comme si, ayant mal à un doigt, on me proposait de me couper le bras tout entier. Le gouvernement ne peut pas accepter la proposition; mais nous vous donnons l'assurance que le gouvernement prendra en très-sérieuse considération l'avertissement qui lui est donné. (Aux voix! aux voix!)

M. MOUNIER monte à la tribune.

Il est 4 heures 1/4, la séance continue.

NOUVELLES DES ESCADRES DE LA MÉDITERRANÉE.

L'escadre française commandée par M. le contre-amiral Lalande était répartie de la manière suivante :

Les vaisseaux *l'Éna*, *l'Hercule* et *le Triton* étaient à Ourlac le 19 mai; les deux premiers venaient de faire une excursion à Athènes.

Le Philinte de Molière, les Jeux de l'amour et du hasard, Don Juan d'Autriche, l'École des Vieillards, etc., sont de fort belles pièces, sans doute; mais nous voulons aussi vivre de la vie de notre époque, connaître le mouvement littéraire du présent. Quelque délicieux que soit un mets, quand on en mange tous les jours, il finit par donner, sinon une indigestion, du moins du dégoût.

Que le directeur prenne note de cette observation et de ce désir; nous ne craignons pas d'assurer que cette opinion est celle du grand nombre.

Quant aux débuts, M. Brayat fait désormais partie du Grand-Théâtre; c'est une bonne acquisition.

M. Garbet peut se regarder comme définitivement reçu. Agréable en scène, il a très-bien joué dans *le Châlet* et dans *la Vieille*. Reste à parler de la première dugazon, M^{me} Darmant, qui arrive, dit-on, de Besançon. Cette actrice a une voix vibrante, d'un timbre clair et pur dans toute l'étendue de la gamme qu'elle parcourt; douée d'un physique gracieux, elle possède une physiognomie mobile à laquelle de grands yeux noirs et vifs ne contribuent pas peu à donner du charme et de l'expression. Elle s'est montrée actrice dans *la Vieille*, et bonne chanteuse dans le rôle de Jenny de *la Dame Blanche*. Espérons que ses prochains débuts achèveront de la faire connaître avantageusement, et confirmeront l'opinion favorable qu'elle a donnée de son talent dans une première représentation où ses moyens devaient être paralysés par tant de craintes et par tant d'émotions.

Vienne le premier ténor, et rien n'empêchera plus le modeste opéra comique de marcher. Quand au grand opéra son frère, nous avons encore le temps de l'attendre avec *Don Juan d'Autriche* et *la Belle au bois dormant*, qu'on aura soin de faire alterner régulièrement pendant tout le mois de juin, ce qui ne laissera pas, avec la chaleur qu'il fait, d'être passablement soporifique.

XXX.

La corvette *la Favorite* est partie d'Alexandrie le 9 pour se rendre à Beyrouth.

Le brick *le Bougainville* était à Smyrne le 20.

Le 17, la flotte ottomane faisait à la hâte ses préparatifs de départ. On pensait que le 25 elle sortirait des Dardanelles.

La flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral Stopford, est partie de Malte en deux divisions; la première, composée des vaisseaux *la Princesse-Charlotte*, portant pavillon d'amiral, *le Vanguard* et *l'Asia*, du bateau à vapeur *le Rhadamante*; la seconde, composée des vaisseaux *le Rodney*, portant pavillon de contre-amiral, *le Talavera*, *le Bellerophon*, *le Minden*, de la frégate *Castor* et du brick *Jasuar*.

Tous ces bâtiments doivent se réunir à Ourlac où se trouve déjà la corvette *Hasard* et où ils seront ralliés par les frégates *Tyne* et *Talbot*. Cette escadre complètera donc 12 voiles.

La flotte égyptienne se disposait, le 12, à quitter l'arsenal sous peu de jours pour se rendre sur les côtes de Syrie. On avait embarqué à bord une immense quantité de munitions.

La division autrichienne était répartie de la manière suivante : la frégate *la Medea*, montée par le commodore Bandiera, était le 7 à Beyrouth; la corvette *Adria* était attendue dans ce port, ainsi que la corvette *l'Aréthuse* qui croisait dans l'Archipel grec.

La flotte turque de la mer Noire a fait un mouvement pour se rapprocher du Bosphore. Un grand nombre de navires du commerce ont été nolisés pour transporter des troupes sur la côte la plus rapprochée de la Syrie.

AFFAIRES D'ORIENT.

ILES D'OURLAC, 19 mai. — Nous commençons à croire que le grand-seigneur et les Russes se sont joués de nous. Les troupes ottomanes sont entrées en Syrie, et les nouvelles qui viennent de ce côté annoncent qu'on en est venu aux mains; cependant, on n'a encore aucun renseignement certain là-dessus.

L'amiral Roussin s'est trouvé tout désappointé de la tournure que prennent les affaires dans ce pays; il a eu une conférence avec le grand-seigneur, et celui-ci a répondu à ses représentations qu'il ne voulait que la paix et qu'il avait toujours les intentions les plus pacifiques; que si l'armée avait fait un pas en avant, c'est parce qu'elle avait ruiné le pays qu'elle occupait et qu'elle ne pouvait plus y vivre, mais qu'il n'y avait aucun but hostile dans ce mouvement.

Cependant, nous apprenons que les envois de troupes à Trébisonde continuent; des médecins et des officiers sont constamment expédiés pour l'armée du Kurdistan.

Il est certain que Hafiz-Pacha est toujours en Syrie; le commencement des hostilités n'est pas positif; mais, comme vous voyez, voilà bien la guerre en Orient. Qui sait si bientôt elle ne sera pas en Europe?

La flotte turque est armée et se dispose à prendre mouillage pour sortir.

ALEXANDRIE, le 8 mai. — Le bateau à vapeur du pacha *le Nil* est arrivé de la Syrie il y a trois jours, ramenant les enfants d'Ibrahim-Pacha; il a apporté aussi la nouvelle que l'armée turque avait franchi la frontière du côté de l'Euphrate. Soliman-Pacha s'était empressé de faire demander le motif de ce mouvement au général ottoman qui avait répondu qu'il avait pensé que l'air du pays qu'il occupait serait plus salubre à son armée que celui du camp qu'il venait de quitter, qu'en conséquence il resterait où il se trouvait.

Cette importante nouvelle, qui a été bientôt confirmée par une lettre officielle du premier secrétaire de Méhémet-Ali, destinée à être communiquée d'office à MM. les consuls des principales puissances, a causé ici une profonde sensation, et depuis lors elle fait l'objet de toutes les conversations. Une collision entre les deux armées paraît imminente aujourd'hui.

On connaît même le plan de campagne conçu depuis longtemps par le vice-roi et que son fils est impatient de mettre à exécution. Ce plan consisterait à inspirer une sorte de confiance à l'armée ottomane, en affectant une grande sécurité et les intentions les plus paisibles; mais cependant de lui opposer, pour la tenir en échec, une partie de l'armée réunie dans les environs d'Alep, tandis que le reste des troupes se porterait sur Bagdad pour opérer sa jonction avec le corps d'armée d'Arabie sous les ordres de Kourschud-Pacha; et après s'être emparées de Bagdad, ces forces réunies marcheraient sur l'armée turque qui se trouverait ainsi placée entre deux feux; c'est seulement alors qu'une action générale serait engagée.

Il est probable que depuis le jour où Méhémet-Ali a conçu ce plan et en a fait la confidence à un personnage éminent, il aura été modifié et qu'il ne sera encore suivant l'occurrence; mais, jusqu'ici, il n'a été rien changé à l'idée principale.

Méhémet-Ali se trouve toujours dans la Basse-Egypte. On avait annoncé son prochain retour à Alexandrie, et ce qui se passe en Syrie le lui fera encore hâter, puisqu'on prétend qu'il a hautement manifesté l'intention de se rendre lui-même sur le théâtre de la guerre, ou du moins de se mettre à la tête de sa flotte dont le commandement serait donné à Saïd-Bey. D'autres personnes assurent, au contraire, qu'il veut rester à Damiette, pour être plus près de la Syrie, et peut-être aussi pour se tenir à une certaine distance de MM. les consuls dont il paraît appréhender plus que jamais les interpellations.

LA CHAPELLE DE MONTGARRY.

(Suite et fin.)

La jeune fille, relevant alors sa tête penchée, reconnaît, après un mouvement spontané de surprise, celui que cherchait sa pensée. Mais répondant sans hésitation à cette demande :

Est-ce étonnant, Roger, de me voir à Montgarry? Ne m'aviez-vous pas dit que vous y viendriez?

— Oui; mais pouvais-je espérer que le vieux Padillos aurait relâché un peu en votre faveur de sa sévérité ordinaire?

— Mon père ignore mon départ; car Ulrique et moi, nous nous sommes dérobées un instant à sa vigilance. Il m'a été, je vous assure, bien pénible d'user ainsi de ruse. Mais il le fallait, Roger.

— Quoi! toujours des entraves, pauvre enfant! Et c'est moi, c'est mon amour qui te ferme la route du bonheur que le ciel ouvrait à ton innocence. Pourquoi t'ai-je vue, Padilla? Pourquoi faut-il que la politique française, en me forçant à chercher un refuge sur le sol espagnol, m'ait conduit, par hasard, dans la demeure de l'alcade de Huesca?

— Ne maudis point ce jour, Roger, ce fut le plus beau de ma vie; car j'aimais pour la première fois et pour toujours. Je viens d'en faire le serment aux pieds de la sainte madone. Mais écoute, tu sais que mon père, cédant plutôt à ses idées politiques qu'aux goûts de sa fille, a promis ma main au féroce Hieronimo; demain Hieronimo sera dans la vallée avec la troupe carliste qu'il commande, et c'est pour m'épouser. Cet homme, qui moine s'est fait chef de bande, n'a pu jamais m'inspirer que depuis. Roger, dis à Padilla ce qu'elle doit faire dans cette constance.

— Nous jeter ensemble aux pieds de ton père.

On s'occupe avec un redoublement d'activité de l'armement de la flotte; on ne cesse d'embarquer à bord de tous les bâtiments des masses considérables de munitions de toute espèce. De nouveaux envois de troupes vont avoir lieu; le régiment qui tenait garnison à Alexandrie est déjà embarqué. Enfin le projet que le pacha ruminait depuis long-temps de former une garde nationale va recevoir son exécution.

Du 10 mai. — M. le comte de Medem, consul-général de Russie, qui, à peine arrivé au Caire, devait se remettre en route, a, avant-hier dans la nuit, pour aller rejoindre Méhémet-Ali, à l'effet de lui communiquer des dépêches pressées de son gouvernement, qu'il venait de recevoir, n'a pas cru devoir entreprendre, dans l'ignorance où l'on est généralement ici du lieu où peut se trouver le pacha, de se rendre à son domicile, beaucoup formelle que le vice-roi était attendu d'un jour à l'assurance formelle que le pacha était parti, en lui donnant, mais que, pour plus de sûreté, il allait lui expédier des extraits de plusieurs endroits à la fois, afin de hâter son retour. Aujourd'hui le bruit s'est répandu que le pacha arriverait inévitablement demain dans la nuit, au plus tard.

M. le consul de Russie a communiqué à MM. les consuls d'Angleterre et d'Autriche seulement une partie de ses dépêches, dans laquelle son gouvernement lui enjoint, dit-on, de cesser immédiatement ses armements en Syrie, de faire rétrograder son armée et de payer sans délai le tribut échû. Il serait difficile d'affirmer qu'une pareille communication ait réellement eu lieu de la part de M. le consul de Russie; mais tout le monde en parle comme d'un fait positif.

Du 11 au matin. — On annonce, à l'instant même, que M. le consul-général d'Angleterre vient de recevoir un courrier de Syrie, qui lui annonce que les hostilités avaient commencé, et que déjà trois engagements avaient eu lieu. Cette nouvelle s'est répandue aussitôt en ville, et elle paraît prendre une certaine consistance; mais le temps manque pour la vérifier, puisque le Metternich a déjà levé l'ancre et part à l'instant même.

SYRIE. — A la première nouvelle de l'approche de l'armée ottomane, Ibrahim-Pacha, avec sa fougue ordinaire, avait voulu commencer les hostilités et même livrer une bataille décisive; mais, après y avoir mûrement réfléchi, il a cru mieux faire en en référant à son père.

Ibrahim-Pacha avait immédiatement donné les ordres les plus sévères à tous les gouverneurs militaires, pour que toutes les troupes qui se trouvaient en cantonnement, au dépôt ou en garnison dans les différentes places de l'intérieur, fussent dirigées en toute hâte et à marches forcées sur le point menacé de la frontière, où il allait établir son quartier-général.

Cet ordre avait été exécuté partout avec la plus grande célérité. La garnison de Baïrouth était déjà partie, sans en excepter un seul homme, à ce point que la police de la ville était confiée aux employés de la douane et à quelques malheureux vétérans, débris mutilés des corps irréguliers.

L'armée qui était campée dans le voisinage d'Alep était déjà partie depuis quelques jours, et comme elle n'était séparée que de vingt-quatre heures du lieu de sa destination, on la savait déjà arrivée à la frontière, ainsi qu'Ibrahim-Pacha et ses principaux chefs de corps. Un conseil militaire, présidé par Ibrahim-Pacha, était sur le point d'être tenu au quartier-général, non pas, comme on pourrait le supposer, pour délibérer sur le parti à prendre dans la circonstance actuelle, — le chef décide seul ces sortes de choses, — mais dans l'unique but de montrer une certaine déférence à quelques généraux influents, au moment où l'on croit avoir besoin d'eux.

Toutes les routes étaient encombrées de troupes, de recrues, de canons et de caissons. Les hommes et les munitions de toute espèce qui arrivaient incessamment et en grande quantité d'Alexandrie et de Damiette, étaient aussitôt dirigés sur l'armée. Enfin tout était mouvement et tumulte, et semblait faire présager de graves événements.

On attendait avec impatience à Baïrouth des nouvelles ultérieures du quartier-général; mais l'opinion générale était qu'elles ne seraient rien moins que pacifiques.

Au moment du départ du courrier de Baïrouth, la frégate autrichienne la Medea, montée par M. le commodore Bandiera, entrait dans le port.

CONSTANTINOPLE, 17 mai. — Toutes les apparences tendent à la guerre qui paraît devenir imminente. La Porte cependant, bien que décidée à se défendre avec énergie en cette circonstance, ne semble pas très-éloignée à accéder à des propositions amicales, qui auraient pour but d'assurer une paix définitive au pays. On espère encore que les représentations de l'honorable amiral Roussin auront peut-être à cet effet un résultat satisfaisant. Du reste, on n'a ici aucune nouvelle directe sur une collision entre les deux armées dont font mention les dernières lettres d'Alexandrie, collision à laquelle on est généralement disposé à ne pas croire.

La flotte se prépare à sortir sous peu de jours, et déjà les bricks de guerre sont chargés de charbon pour fournir aux bateaux à vapeur qui doivent l'accompagner.

— Et puis...
— Avouer notre amour secret, et lui demander qu'il le sanctionne par notre union.

— Malheureux! tu ne connais donc point l'alcade de Huesca? Lui faire un aveu semblable, c'est appeler la mort sur ma tête, que dis-je! sur la tienne aussi peut-être. Mon père a eu toujours les Français en horreur. La révolution qui vient d'éclater à Madrid a mis encore le comble à cette haine. Ah! Roger! s'il l'a reçu quelquefois chez lui, toi pauvre fugitif de France, c'est qu'il a cru que tu étais victime d'une cause semblable à la sienne. Si l'avait vu dans Roger ce qu'il appelle un révolutionnaire; si, par une fraude d'amour, je t'avais dépeint à ses yeux comme un défenseur de ces opinions en France, jamais ton pied n'eût touché le seuil de la porte de Padillos; jamais ses yeux n'eussent vu sa fille hors de sa présence. Sache seulement que je ne suis promise à Hieronimo que parce qu'il est chef de bande.

— Non, ma chère Padilla; mourons plutôt ensemble...
Ce fer...

— Mourir ainsi, Roger, c'est jeter mon âme au déshonneur. Fuyons plutôt ces lieux de malheur et vivons heureux ailleurs; nous le pouvons: la France n'est-elle point là?

— Oh! la France... oui; mais jusque-là, tu seras toujours la fille de Padillos.

— Non, je serai l'épouse de Roger. Adieu; à ce soir, dans ces lieux. Et sans attendre d'autre réponse, la jeune Padilla quitte brusquement son amant pour lequel ses dernières paroles devenaient un mystère. Etre exilée d'une patrie adorée, aimer comme l'on aime à vingt ans et ne pouvoir posséder l'objet de son amour, tels étaient les secrets tourments qui torturaient le cœur du jeune homme et le laissaient dans une indécision affreuse sur le parti qu'il devait prendre; cependant une crainte mêlée d'espé-

Le Stambol, parti aujourd'hui même pour Trébisonde, a, dit-on, à bord 2 à 300 bombardiers destinés pour Samsoun.

SALONIQUE, 10 mai. — Il règne un grand mouvement de troupes dans toute la province; toutes celles dont on peut disposer sont dirigées sur Constantinople, et de nouvelles recrues sont levées de toutes parts. Le meilleur esprit anime les populations; outre ceux qui sont désignés par le sort, il se présente encore un grand nombre d'individus qui viennent s'enrôler volontairement. On est à même de comprendre aujourd'hui de quelle utilité pourront être les milices nationales, organisées depuis quelques années seulement, et qui déjà ont rendu des services assez importants dans plusieurs localités. En l'absence de troupes de ligne, dont la plupart des villes sont dépourvues pour le moment, ce sont elles qui sont chargées du service militaire, sans qu'il en résulte le moindre inconvénient pour le maintien de l'ordre et de la sûreté publique.

— Quelques tentatives de troubles ont eu lieu de nouveau dans l'Albanie. La diminution des forces militaires et l'absence de Mustapha-Pacha avaient donné quelque espoir aux intentions malveillantes de quelques factieux, mais cet espoir n'était pas fondé, car les populations elles-mêmes, qui ne demandent aujourd'hui que la paix et la tranquillité, ont livré aux autorités les principaux fauteurs de sédition et de désordre. Toutefois, on ne connaît pas dans les plus grands détails d'où partent ces mauvaises inspirations et quel est l'or qui les entretient.

— L'existence de nombreux pirates dans le golfe de Salonique et les environs n'est malheureusement que trop constatée. Plusieurs bateaux montés par ces scélérats ont été aperçus encore ces jours-ci par un esquif grec parti de Lemnos et qui vient de mouiller sur cette rade. Le capitaine et les matelots sont encore effrayés des poursuites dont ils ont été l'objet de la part des forbans. D'autres informations analogues ne laissent pas le moindre doute sur l'exactitude de ce dernier rapport.

Le brick de guerre français le Bougainville entre en ce moment dans le port. Le brick autrichien le Veneto est parti, il y a deux jours, pour Smyrne.

Ces bâtiments, qui ont été envoyés à la recherche des pirates, sont trop grands pour pouvoir remplir avec quelque succès une mission de cette nature. Il faut de petites goélettes et des cutters, stationnés ici et à la Cavale, et faisant de fréquentes courses sur la côte, entre ces deux ports, pour obtenir des résultats satisfaisants et protéger efficacement le commerce, qui est dans toute son activité maintenant, pour les tabacs, les cotons et les laines.

— M. Ledoux, chancelier du consulat de France, nommé aux mêmes fonctions près le consul-général de Tripoli, part ce soir avec sa famille pour Constantinople, où il va prendre les instructions de M. l'ambassadeur avant de se rendre à son nouveau poste.

M. Ledoux était généralement aimé et estimé à Salonique, et les vœux les plus sincères de toute la population européenne l'accompagnaient.

M. Vathier de Bourville, chargé provisoirement des fonctions de chancelier, possède toutes les qualités nécessaires pour adoucir les regrets que laisse son prédécesseur. (Toulonnais.)

On lit dans le Journal de Genève :

Nous avons signalé un progrès important dans l'éclairage de la ville de Chambéry; mais rien d'avantageux ne se fait pour la Savoie, sous le rapport politique, intellectuel et moral. Une nouvelle atteinte vient même d'être portée à la liberté des familles.

Le magistrat de la réforme des études vient de publier, par son dernier manifeste, que S. M., dans sa sollicitude toute paternelle pour l'éducation de la jeunesse, a arrêté que « les habitants du duché ne pourront placer leurs filles dans des maisons d'éducation et d'instruction hors des états, sans la permission préalable de la réforme. »

Cette disposition souveraine, promulguée sans pénalités, n'en renferme pas moins celles que chacun peut encourir suivant sa position sociale et l'emploi qu'il occupe dans le gouvernement. On la doit aux pieuses supercheries de Mgr Rey, évêque d'Annecy, qui, plein de zèle pour ses maisons d'éducation, voit avec déplaisir une foule de jeunes personnes aller à l'étranger (dans le canton de Genève ou en France) chercher des connaissances plus conformes à leur condition et à l'état auquel celle-ci les appelle, indépendamment des principes moraux et vraiment religieux qu'on y trouve également. On reconnaît de suite qu'une pareille prohibition a été dictée par un esprit d'envie et d'accaparement; au lieu de remédier à l'insuffisance ou à la mauvaise direction de l'instruction en Savoie, on préfère violenter les familles et les mettre dans l'obligation de se contenter, pour leurs enfants, du pitoyable système d'éducation établi dans le duché.

Mais il est une nouvelle plus importante encore, qui jette le trouble dans tous les esprits, qui offense la raison et détruirait toute idée de bien-être moral, toutes espérances conçues, si elle se confirmait. On assure que, dans le Code pénal qui doit pa-

rance lui faisait désirer le prompt retour de la nuit. Aussi, dès que nul bruit ne se fit entendre autour de la sainte chapelle et que la foule s'était retirée, laissant Montgarry désert, Roger se rendit aussitôt au lieu du rendez-vous. Padilla ne se fit pas long-temps attendre; elle arriva bientôt, enveloppée de sa longue mantille noire, et prenant la main de son amant : — Suis-moi, Roger, dit-elle avec un accent de ferme résolution.

Ils arrivèrent ainsi au presbytère, et montant un escalier obscur, ils pénétrèrent tous deux dans une vaste chambre éclairée par la flamme que projetaient sur les murs quelques fragments de résine suspendus dans le foyer.

— Père Lopez, dit alors la jeune fille, nous voici. Elle s'adressait à un prêtre qui, sans donner d'autre réponse, s'écria :

— Prosternez-vous, mes enfants! Que le ciel vous bénisse comme je vous bénis, qu'il unisse vos deux cœurs comme je vous unis; Padilla et Roger, vivez heureux.

Il dit, ses mains s'étaient posées sur la tête des deux amants. La jeune fille, se relevant alors avec un air d'énergie fierté : — Partons, Roger, je ne suis plus à Hieronimo; et vous, père Lopez, vous direz à l'alcade de Huesca que sa fille s'est adressée au ciel quand la terre n'a plus voulu écouter ses prières.

L'heure de la nuit était très-avancée. Les deux époux, en sortant du presbytère, suivirent un sentier étroit tracé au milieu d'un bois fourré de pins; ils dirigeaient leur course vers la France. Déjà ils étaient éloignés de la vallée mystérieuse de Montgarry, et suivant leur marche à droite, ils portaient leurs pas vers le port d'Orlé, lorsqu'un bruit se fit entendre dans la direction de la limite française.

— Roger, j'ai peur, s'écria la jeune fille. Si c'était... Et, sans oser exprimer entièrement sa pensée, elle se pressait aux côtés de son amant, comme pour lui servir de rempart.

raire incessamment, il est dit que la peine de mort ne sera pas applicable aux personnes portant titres de noblesse. Après le code civil sarde dont, à quelques exceptions près, on se montre généralement satisfait, avait-on lieu de s'attendre à une semblable disposition législative, que l'on peut qualifier de monstrueuse pour notre époque? Le fait paraît pourtant certain, quoique incroyables; et l'on pourrait bien donner, au besoin, des renseignements positifs sur la chose et sur les personnes qui l'ont provoquée.

Extérieur.

ESPAGNE. — Le Moniteur publie aujourd'hui la dépêche suivante contenant les détails de la prise de Ripoll et des cruautés que les carlistes y ont commises.

Extrait d'une dépêche adressée au ministre de la guerre par le lieutenant-général commandant la 21^e division militaire.

Une dépêche de Camprédon, arrivée à Prats de Mollo le 29 mai, donne les détails suivants sur la prise de Ripoll. Les carlistes y sont entrés le 27, à dix heures du matin, par une brèche de vingt pieds de large, sur laquelle une partie de la garnison s'est fait tuer. Le reste s'est réfugié avec le commandant dans l'église de Saint-Pierre, et y a capitulé. Il a été tiré sur la ville 2,500 coups de canon.

Le 28, Ripoll a été entièrement brûlée; plus de 900 personnes y ont péri. Il s'est commis d'horribles cruautés : 25 femmes, réfugiées dans une maison, ont été massacrées à coups de baïonnette par quatre soldats carlistes; une mère entourée de cinq enfants, dont le plus âgé avait 9 ans, les a vus arracher de ses bras et massacrer à coups de crosse de fusil; l'un d'eux a été jeté par la fenêtre d'un second étage, et elle-même est morte des blessures reçues en voulant défendre ses enfants. La consternation règne dans tout le pays voisin. Des femmes continuent à se réfugier sur le territoire français.

ANGLETERRE. — On assure à Londres que le parlement va être dissous.

ITALIE. — NAPLES, 21 mai. — Les vols et les brigandages prennent un accroissement effrayant dans la Sicile et notamment dans les districts de Palerme, Drépane et Agrigente. Le gouvernement vient d'envoyer en Sicile un renfort de troupes pour protéger les habitants. Peut-être aussi ces bruits, répandus à dessein sur de prétendus brigandages, sont-ils un prétexte pour opprimer plus facilement les Siciliens.

GAZ DE MULHOUSE.

MM. les actionnaires du gaz de Mulhouse sont priés de prendre connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale qui vient d'avoir lieu à Paris, et qui est déposé chez M. André Charvet et Ce, banquiers de la compagnie à Lyon, port Saint-Clair, n° 26. Il a été décidé dans cette assemblée que chaque actionnaire aurait droit de souscrire, dans la proportion de son intérêt, aux actions de réserve dont elle a arrêté l'émission. Les actionnaires, indiquant le nombre et les numéros de leurs actions, devront faire connaître leur intention, au plus tard d'ici au vingt-cinq juin, à Lyon, chez M. André Charvet et Ce, chez qui seront servis les intérêts et dividendes pour les actionnaires de Lyon.

Une couturière a perdu le 6 courant, dans la matinée, un pantalon de coutil blanc non confectionné, en allant de la rue Sainte-Marie-des-Terreaux au clos Casati. Récompense sera donnée à celui qui la rapportera chez M. Flory cadet, tailleur, place des Terreaux, en face de l'Hôtel-de-Ville.

(6584) Dimanche 9 juin 1839, dans l'Arène de M. Esbrayat, aux Brotteaux, cours Lafayette, représentation par M. Bouzon dit Quiquine, le célèbre Mazard et l'incomparable Meissonnier, dit le Roi des lutteurs lyonnais. M. le petit Blanchard, désirant toujours soutenir la renommée des arènes de Lyon, a accepté le défi et combatta contre l'incomparable Meissonnier. Le choix des athlètes et amateurs lyonnais, les sacrifices que le directeur a faits pour engager à tout prix ces hommes extraordinaires, depuis si long-temps demandés à Lyon, sont un sûr garant que cette lutte sera la plus belle qui ait été vue en cette ville. L'affiche du jour donnera les détails.

BOURSE DE PARIS DU 5 JUIL.

Table with 2 columns: Description of securities and their corresponding values. Includes entries for 'C'était le jour des paiements', 'Cinq pour cent', 'Quatre pour cent', 'Trois pour cent', 'Rentés de Naples', and 'Actions de la banque'.

—Que crains-tu, Padilla? dit le jeune homme dont l'irrésolution tenait alors tous ses mouvements en suspens. Que crains-tu? la mort?...

—Pour moi, non; mais... Dieu! ils sont là!

Au même instant, quatre assassins s'élançant du bois dans l'étroit sentier, et, armés de poignards, tombent sur Roger qu'ils percent de coups avec une frénésie qui tenait de la rage. A la fureur qui attache les meurtriers sur le corps de leur victime, Padilla a reconnu l'alcade de Huesca et le féroce Hieronimo. En vain la tréle fille s'efforce-t-elle de protéger son époux expirant; une main de fer la retient immobile, comme pour la faire assister, malgré elle, à sa dernière agonie. Mais à peine lui a-t-elle entendu murmurer ces dernières paroles: « Ici ou là (en montrant la frontière française), je devais être victime de la tyrannie; j'aime mieux encore avoir Hieronimo pour bourreau. Adieu, France! » qu'elle se jette furieuse sur les meurtriers; ses mains cherchent un fer. Dans le désordre de ses sens, elle roule dans un abîme creusé par le torrent.

Le voyageur français qui, dans le mois d'août ou de septembre, se rend par le passage d'Orlé au pèlerinage de Montgarry, peut voir, au pied du port espagnol, une jeune fille, belle encore, malgré le désordre de sa parure, assise sur un rocher, dans l'attitude d'une personne qui attend. Ses mouvements sont vifs et semblent annoncer l'impatience; ses regards sont tournés vers la France. On dirait une gitana en quête; mais, au désordre de ses paroles, au rire immodéré qui s'exprime sur ses lèvres, aux pleurs qu'on lui voit répandre presque dans le même temps, on reconnaît un de ces êtres privés de raison par une grande commotion morale. On l'appelle depuis trois ans la folle de Montgarry.

H. CASTILON (d'Ancepion). (L'Emancipation.)

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, N° 49.

ATLAS UNIVERSEL DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET MODERNE, par M. Lapie père, colonel au corps royal d'état-major, et M. Lapie fils, capitaine au même corps, et professeur à l'école royale d'état-major; cet atlas se compose de 50 cartes et 27 feuilles de texte sur grand papier jésus superfine satiné; toutes les cartes sont coloriées avec le plus grand soin.—Prix: 65 fr. relié, dos maroquin, coins maroquin à nerf, au lieu de 100 fr., prix de souscription.

OEUVRES COMPLÈTES DE JOHN HUNTER, traduites de l'anglais sur l'édition du docteur J.-F. Palmer, avec des notes par G. Richelot, docteur en médecine de la Faculté de Paris.—Paris, 1839.—L'ouvrage sera publié en 16 livraisons de texte et de planches.—Six livraisons sont en vente.—Prix de la livraison: 3 fr. 50 c.

NOUVELLES MANIPULATIONS CHIMIQUES SIMPLIFIÉES, contenant la description d'appareils entièrement nouveaux, d'une construction simple et facile, et suivies d'un cours de chimie pratique à l'aide de ces instruments; par H. Violette, ancien élève de l'École polytechnique, commissaire des poudres et salpêtres, membre de l'académie de Nancy et de la société d'encouragement pour l'industrie nationale.—Un fort volume in-8°.—Paris et Lyon, 1839.—Prix, broché: 8 fr. 50 c.

ESSAI SUR QUELQUES POINTS DE PHYSIOLOGIE ET DE PATHOLOGIE DE LA MOELLE ÉPINIÈRE considérée dans ses rapports avec l'organisme, présenté à la société de médecine de Lyon le 7 janvier 1839; par Henri Girard, docteur en médecine de la Faculté de Paris, ancien interne des hôpitaux de Lyon, et chef de la clinique médicale à l'école de médecine de la même ville.—Un volume in-8°, broché.—Paris et Lyon, 1839.—Prix: 2 fr. (320)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1438) Le lundi dix juin mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place de la Boucherie-des-Terreux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers et marchandises saisis, consistant en commodes, tables, chaises, tabourets, bureau, glace, marchandises en parfumerie, un alambic avec ses accessoires, une presse avec ses accessoires, batterie de cuisine et quantité d'autres objets. **GANDIL.**

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1821) **TRIBUNAL DE COMMERCE.**
FORMATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS.
Formations.

Etude de M^e Guillard, notaire, à Villeurbanne.

Suivant acte reçu M^e Guillard, notaire, à Villeurbanne (Isère), soussigné, le huit mai mil huit cent trente-neuf, enregistré le quinze du même mois,

Il a été formé une société en nom collectif et en commandite entre M. Laurent Voyant, cultivateur, demeurant à La Guillotière, et plusieurs autres actionnaires et commanditaires.

Cette société a pour objet l'achat des matières fécales des fosses d'aisances permanentes de la ville de Lyon, la vente de ces mêmes matières et le curage desdites fosses.

Elle aura son siège à Lyon; elle sera exercée sous la raison sociale de *Voyant et Compagnie*.

Elle a commencé le quinze janvier mil huit cent trente-neuf, et finira le quinze juin mil huit cent cinquante-sept.

M. Voyant sera directeur-gérant de ladite société; il aura seul la signature sociale.

Le fonds capital de la société est de trente-deux mille francs, divisé en trente-deux actions de mille francs chacune.

Pour extrait: **GUILLARD, notaire.**

(6580) **A VENDRE.** — Etude d'huissier près le tribunal de Nantua.

S'adresser à M^e Tissot, notaire, ou, à Lyon, à M. Carrier, fabricant, au Mont-Sauvage, près de la tour Pitrat.

ANNONCES DIVERSES.

(6574) **A VENDRE.** — Maison de campagne de 30 bichères environ, d'un très-bon rapport, dans une jolie exposition, à une petite heure du centre de Lyon.

S'adresser place Sathonnay, n° 5, au 1^{er}, au bureau d'assurances contre l'incendie.

(1823) **A VENDRE pour cause de départ.** — Un établissement de bains de premier ordre, situé dans l'un des plus beaux quartiers de la ville, avec une clientèle tout-à-fait nombreuse et choisie. On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Dargaud, avoué, rue de la Loge, n° 4, à Lyon.

A LOUER à la Saint-Jean. — Appartement au 1^{er} étage de six pièces plafonnées et parquetées, cabinets, office, grande cuisine, souillarde, deux caves et grenier, pouvant facilement être divisé en deux appartements, chacun desservi par un escalier particulier, situé cours Bourbon, 11, aux Brotteaux. S'y adresser.

(6578) **A VENDRE.** — Une machine à eaux minérales gazeuses artificielles en activité, et fonctionnant très-bien. S'adresser au bureau du journal.

Reconnaitre l'empreinte de mon cachet sur le bouchon et sur la bouteille.

SIROP DE JOHNSON BREVETÉ

PHARMACIEN, RUE CAUMARTIN, N° 1, A PARIS.

Les effets de ce Sirop sont très-remarquables dans les CATARRHES, dans les MALADIES NERVEUSES, dans les PALPITATIONS, dans certaines HYDROPSIES.

SIROP DE JOHNSON BREVETÉ.

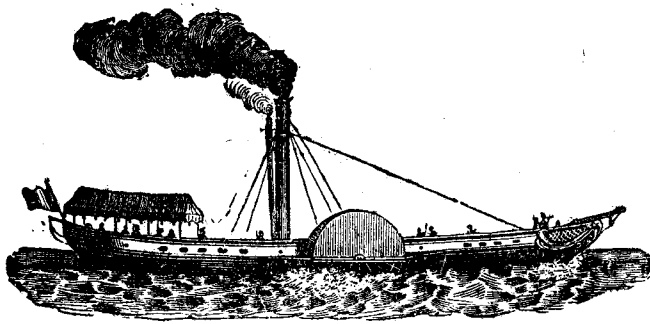
PAR ORDONNANCE ROYALE 5063.

Ce Sirop ne se débite qu'en bouteille revêtue de cette étiquette signée.

Eaux minérales naturelles et artificielles.

REMÈDES BREVETÉS, AUTORISÉS, Annoncés dans les journaux.
DÉPOT GÉNÉRAL CHEZ VERNET, PH., PLACE DES TERREUX, 13.

Chocolats de santé. Bains de vapeur à domicile.



LE CYGNE, NOUVEAU BATEAU A VAPEUR EN FER.

Partira tous les jours impairs, de LYON à CHALON, à six heures et demie du matin.

Ce bateau, par la rapidité de sa marche très-supérieure, l'élégance et la commodité de ses emménagements, offre au public tous les avantages et les agréments qu'il peut désirer.

Les voyageurs, partant à six heures et demie par le *Cygne*, arriveront à CHALON avant ceux prenant les bateaux du même jour à cinq heures. (191)

EAU SULFUREUSE D'ALLEVARD, DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.

Ces eaux, salines et sulfureuses, se recommandent surtout par la richesse et l'énergie de leurs principes sulfureux, beaucoup plus abondants que dans les autres sources minérales du département, même que dans la source sulfureuse d'Aix en Savoie; elles sont d'une efficacité reconnue dans les affections rhumatismales, les névralgies, les maladies scrofuleuses, celles de la peau, les gastralgies, les leucorrhées, etc.

L'établissement thermal, situé au centre d'un paysage magnifique, et pouvant donner 300 bains et douches par jour, a été déjà fréquenté l'an dernier par un grand nombre de baigneurs; il a ouvert cette année (1839) le 3 juin.

Des logements commodes et nombreux ont été préparés, soit dans l'hôtel des Bains, tenu par M. Pernard, ancien maître de l'hôtel des Ambassadeurs, à Grenoble, soit dans les autres hôtels du bourg d'Allevard, ainsi que dans les maisons particulières.

Plusieurs diligences entretiennent un service journalier de transport entre Grenoble et Allevard; le trajet se fait en cinq à six heures. (8130)

Dépuratif du Sang,

DES HUMEURS ET DE TOUT VICE QUELCONQUE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.—Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.
A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciier, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers, et chez M. Beaulieu, directeur des messageries générales, en face du pont.
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. (2025)

DÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les *dartres*, les *éruptions*, ces *ulcères*, et toutes les *maladies de la peau et du sang*. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

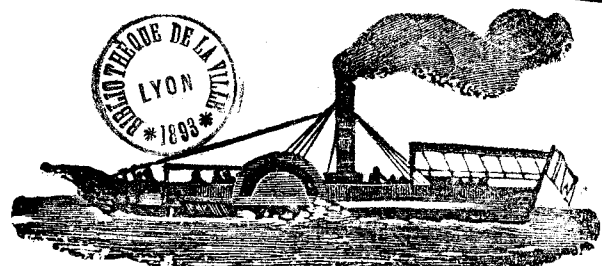
Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreux, n° 13. (2005)

(1382) **VENTE VOLONTAIRE ET EN DÉTAIL**

D'un fonds de brasserie, sis cours du Midi, quartier Perrache.

Lundi dix-sept juin mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, au domicile ci-dessus indiqué, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un fonds de brasserie, consistant en deux chaudières en cuivre rouge avec leur robinet, cuves en chêne cerclées en fer, rafraichissoirs en chêne, pompes à corps en cuivre rouge, sécherie en tôle, chariots doubles à roues boitées en bronze, harnais, feuilletes, demi-feuilletes et quarts de feuillette cerclés en fer, robinets en cuivre, baquets, un grand nombre d'outils et ustensiles de brasseur, et quelques objets mobiliers, consistant en table de jeu, bois de lit, commode, banque en noyer, pupitre, grillage de comptoir, horloge, etc.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication.



BATEAUX A VAPEUR

DU RHONE SUPÉRIEUR.

A LYON, COURS D'HERBOUVILLE, 4.

Promenade à la Grotte de la Balme.

DIMANCHE 9 JUIN 1839.

DÉPART A CINQ HEURES DU MATIN.

Le bateau stationnant à Lyon fera, dimanche 9 juin, une promenade à la *Grotte de la Balme* et au *Sault*, et sera de retour le soir.

Prix de la promenade: 5 fr., montée et descente.

En cas de mauvais temps, la promenade sera remise au dimanche suivant.

NOTA.—On peut se procurer des billets d'avance au bureau de la compagnie. (8129)

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 6 JUIN.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
4,500	4,000	Jan et Déc.	Eclairage au gaz, C ^e Perrache,	2,250	
1,000	700		Eclair. gaz, St-Etie.,	1,170	
350	600		Eclair. au gaz Gren.,	1,075	
500	750		Ecl. au gaz S.-et-L.,	950	
400	700		Eclair. gaz (Dijon),	"	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	"	
1,740	600		Eclair. gaz (Furin),	750	
Illimité.	1,000	Idem.	C ^e génér. mines de Rive-de-Gier,	"	
Idem.	1,000	Idem.	C ^e des mines d'Un. Soc. civ. d'act. min. de houille,	970	
Idem.	1,000	Idem.	C ^e des mines d'Un. Soc. civ. d'act. min. de houille,	"	
1,500	800	Idem.	Min. Grang. et Cul.,	660	
4,000			C ^e des mines Thiol.,	"	
1,000	1,000		C ^e génér. des Tréf.,	"	
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	"	
500	4,000	Jan. et Juil.	Soc. Lyon. bat. à vap.	"	
180	2,000	Décembre.	Paq. à vap (Lyon à Chalon),	"	
154	5,000	Idem.	Gondoles à vap sur Saône, marc.,	5,000	
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône,	1,005	
450	2,000	Idem.	Pont de la Feuillée,	2,265	
500	2,000	Idem.	Pont Seguin,	1,700	
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,	1,500	
1,800	1,000		Pont et gare de Vaise	"	
6,000			Canal de Givors,	"	
2,200	5,000	Jan. et Juil.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,900	
240	5,000	par an.	Moulins à v. de Per.,	5,000	
800		Juin et Déc.	Fonder. (Loi. Ard.),	15,000	
800	1,000		Tréfilerie et forges de Belmont (Isère),	1,200	
2,000	1,000	Idem.	Banque de Lyon,	1,883	
700	750		Caisse d'esc., com. de bestiaux,	"	

GYMNASE-LYONNAIS.

Samedi 8 juin 1839. — Troisième représentation de M. Lafont. — 1^o Le Mariage à la Ville et la Femme à la Campagne, vaud. — 2^o Pierre-le-Roc, vaud. — Six heures.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.